



<p>RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:</p> <p>Bid Receiving - Environment Canada / Réception des soumissions – Environnement Canada</p> <p>soumissionsbids@ec.gc.ca</p> <p>BID SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS</p> <p>The referenced Bid Solicitation is revised in this document; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Bid Solicitation remain the same.</p> <p>La demande de soumissions citée en référence est modifiée dans ce document; sauf indication contraire, les modalités de la demande de soumissions demeurent les mêmes.</p>	<p>Title – Titre Meilleures technologies disponibles et meilleures pratiques environnementales (MTD/MPE), y compris les technologies émergentes, pour la réduction des gaz à effet de serre dans le secteur de l'extraction et du traitement des minéraux critiques afin de soutenir l'électrification et la production de batteries.</p>	
	<p>EC Bid Solicitation No./SAP PR No. - N° de la demande de soumissions EC / N° SAP PR</p> <p>5000067274</p>	<p>Amendment No. - N° de modification</p> <p>001</p>
	<p>Date of Bid Solicitation (YYYY-MM-DD) – Date de la demande de soumissions (AAAA-MM-JJ)</p> <p>2022-08-30</p>	
	<p>Bid Solicitation Closes (YEAR-MM-DD) - La demande de soumissions prend fin (AAAA-MM-JJ)</p> <p>at – à 15h00 on – le 2022-10-05</p>	<p>Time Zone – Fuseau horaire</p> <p>Heure avancée de l'Est (HAE)</p>
	<p>F.O.B – F.A.B Destination</p>	
	<p>Address Enquiries to - Adresser toutes questions à</p> <p>Michel Lariviere à michel.lariviere@ec.gc.ca</p>	
	<p>Delivery Required (YEAR-MM-DD) – Livraison exigée (AAAA-MM-JJ) Voir ici</p>	
	<p>Destination of Services / Destination des services Voir ici</p>	
<p>Security / Sécurité Voir ici</p>		



La modification de la demande de soumissions a pour but de répondre aux demandes de renseignements :

Réponse(s) (R) aux question(s) (Q) :

Q1. Nous pensons que l'Environnement et changement climatique Canada limite considérablement les options en exigeant une expérience en matière de réduction des GES pour les opérations minières liées aux minéraux critiques utilisés dans l'électrification et la production de batteries (critères obligatoires O2 et O3).

Considéreriez-vous l'expérience en matière de réduction des GES dans le cadre d'opérations minières pour d'autres métaux et minéraux que ceux utilisés dans l'électrification et la production de batteries ?

R1A Pour le **critère obligatoire O2**, l'Environnement et changement climatique Canada **ne prend en compte** que l'expérience de réduction des GES des installations d'extraction et de traitement des minéraux critiques qui impliquent des minéraux critiques utilisés dans l'électrification et la production de batteries. Veuillez noter que ce critère s'applique à au moins un membre **de l'équipe du projet**.

R1B Pour le **critère obligatoire O3**, l'Environnement et changement climatique Canada **prend en compte** l'expérience en matière de réduction des GES qui concerne les minéraux critiques au-delà de ceux utilisés dans l'électrification et la production de batteries, car l'exigence d'expérience s'applique à l'ensemble du secteur de l'extraction et du traitement des minéraux critiques. Veuillez noter que ce critère s'applique à l'expérience du **gestionnaire de projet**.

Toutes autres modalités de la demande de soumissions demeurent les mêmes.